

[COMMUNIQUE DE PRESSE] ANNIVERSAIRE DE LA LOI SUR LE DEVOIR DE VIGILANCE Quatre ans après, la nécessité d'une législation européenne ambitieuse

À l'occasion des quatre ans de l'adoption de la loi française relative au devoir de vigilance, la CFDT rappelle son attachement à cette loi pionnière visant à responsabiliser les chaînes d'approvisionnement.

Alors que les grandes entreprises publient désormais un plan de vigilance visant à prévenir les risques d'atteintes graves aux droits humains, à la santé-sécurité et à l'environnement, la CFDT se mobilise pour que ces mécanismes de prévention des risques associent les travailleurs, parties constituantes des entreprises.

La CFDT se réjouit que l'Allemagne prévoie d'adopter une législation en la matière et que l'Union européenne prenne le relais en préparant une directive sur le sujet.

Compte tenu de la complexité des chaînes de valeur et de la pandémie actuelle qui fragilise les plus vulnérables, une régulation européenne ambitieuse est nécessaire. La relance ne doit pas être synonyme d'un retour à un pilotage de l'entreprise par les seuls indicateurs financiers dans une logique de court terme. L'entreprise doit prendre en compte, dans le dialogue, la question des impacts de son activité. Il s'agit d'une attente des travailleurs. C'est également une attente de la société tout entière.



Documents

[Quatre ans après, la nécessité d'une législation européenne ambitieuse](#)